

CLESSE Jacques Dieudonné

(1794 -1881)

Tillet/Bastogne (BE)

Addendum

CLESSE's legacy

In 1854 CLESSE became active in the social sector, as he was one of the founding members of the *Société de Saint Vincent de Paul*. In 1870 he retired from his business and, in 1872, he was honoured with the medal of *chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne*.

He died in 1881, leaving to his only surviving child, daughter *Melle* Adelaïde, assets estimated at around 1,2 million Frs. ¹

Adelaïde, who had no successors in direct line, died in 1888 and left all her assets to a religious order (*Soeurs de charité de Saint François d'Assise*). She lived in 3 rue du Curé but also owned the house backing onto it, in rue du Génistre, where the nuns lived (currently the seat of the *Archevêché de Luxembourg*).

Adelaïde's legacy lead to heavy public protests from some of the CLESSE family members who had been disinherited. The latter accused the nuns of "Erschleichung" and appealed to the *Commune de Luxembourg* and addressed a 14-page memo to the *Premier Ministre*:

En réponse au mémoire Vous adressé sous la date du 28 mars 1888 par les héritiers et légataires de feu Mlle Adelaïde CLESSE, mémoire qui tend à voir refuser à l'ordre des Sœurs de charité de Saint François d'Assise l'autorisation d'accepter le legs lui fait par Mlle CLESSE, Monsieur Jean SCHMITZ, président du Séminaire et directeur du dit ordre, Vous a fait parvenir, le 16 mai 1888, un autre mémoire dans lequel il a essayé de réfuter les moyens et les faits avancés par nous. Le caractère même de la personne qui s'est faite le défenseur des religieuses, nos adversaires, est de nature à faire admettre que son exposé est la vérité; rien de plus faux cependant. Tout en nous référant à notre mémoire du 28 mars 1888, nous prenons la liberté de redresser par les explications qui vont suivre, les erreurs commises par Monsieur Jean SCHMITZ, qui a été très-mal renseigné.

Quant au reproche adressé par Monsieur SCHMITZ au Conseil communal de la ville de Luxembourg, cet honorable corps aura certainement su se rendre compte de la décision qu'il a prise; ce corps aussi saura au besoin se défendre.

On a représenté feu Monsieur CLESSE père comme le type parfait de l'homme charitable. Nous sommes les premiers à reconnaître les grands mérites de feu notre parent que nous respectons tous, dans lequel nous avons une pleine et entière confiance et dont le souvenir nous restera toujours cher. Oui, il était charitable, mais son cœur battait avant tout pour sa famille! Et ce qu'on a oublié de dire de lui, c'est qu'il était doué d'un caractère ferme et indépendant, ne cédant pas aux influences que certaines personnes ont tenté d'exercer sur lui! De son propre chef, sans inspiration étrangère, il se dévouait aux œuvres multiples de la charité, aussi nos adversaires l'avouent: pendant sa vie il a fait beaucoup; et Monsieur CLESSE le savait si bien, qu'il n'a plus jugé utile de prendre des dispositions testamentaires au profit des œuvres auxquelles il s'intéressait pendant sa vie! Ou est-il peut-être vrai, ce que d'aucuns affirment, que Monsieur CLESSE avait fait un testament, testament qui n'avait pas l'heur de plaire à tout le monde, testament qui aurait disparu pour faire place à celui de sa fille du 2 novembre 1881?

...

Nous avons donc le ferme espoir, Monsieur le Ministre d'État, que vous ferez droit à notre juste demande en refusant à l'Ordre des Sœurs de Saint François d'Assise l'autorisation d'accepter le legs leur fait par Mlle CLESSE.

Les héritiers, parmi lesquels des orphelins et des pauvres.

Judging from an *exploit d'huissier* of 1891, the "Sœurs de charité de Saint François d'Assise" (80 nuns) prevailed in the dispute.²

Jaques Dieudonné CLESSE was buried next to his wife in the central cemetery of Luxembourg-city.³

¹ *Mémoire adressé au Ministre d'État au sujet du testament de Mlle Adelaïde Clesse (BNL LA 24751)*

² *LuxemburgerWort*, 24 August 1889, page 4

³ *Grave of couple Clesse-Brück*